

SEPTEMBRE 2015

RENTREE SCOLAIRE

***CANTINE** : Le montant du repas est de 3€. A acheter en Mairie.

Les repas sont à réserver la veille au matin avant 10h00 pour le lendemain, le vendredi matin pour le lundi. N'hésitez pas à donner les tickets pour une longue période (ex : de la rentrée jusqu'aux prochaines vacances), pas de risque d'oubli pour les parents et le travail du personnel sera facilité.

Le personnel ne commandera pas de repas sans avoir eu le ticket, même si votre enfant mange de façon régulière.

***GARDERIE** : La grille de 12 fractions de garderie est en vente en Mairie au prix de 7€20.

La garderie est ouverte de 7h30 à 8h30 et de 16h15 à 18h15 le lundi, mardi, jeudi et vendredi, le mercredi de 11h30 à 12h30.

Merci de prévoir le goûter des enfants ainsi qu'une boisson.

N° de téléphone Cantine/Garderie

09 67 11 27 56

TRAVAUX A L'ECOLE

Nous vous rappelons que **pendant les travaux** :

*les entrées et sorties de tous les élèves se feront par la grille verte côté Salle de motricité.

*le stationnement est interdit sur le parking. Le « dépose minute » est autorisé.

➤ ***Petit rappel : le trottoir face à l'école est interdit au stationnement...même pendant les travaux.***

LES INFOS DE LA BIBLIOTHEQUE

Réouverture le mardi 8 septembre. Horaires d'accueil du public :

***Mardi de 13h30 à 16h30**

***Mercredi de 14h00 à 17h00**

***Vendredi de 16h00 à 18h00**

***Samedi de 11h00 à 12h00 les semaines impaires.** Prochain samedi : le 12 septembre.

La rentrée du club de lecture aura lieu le jeudi 17 septembre à 14h00. Si vous avez envie de partager vos livres coups de cœur ou soif de découvrir de nouvelles lectures, n'hésitez pas à venir nous rejoindre pour partager un bon moment, dans une ambiance amicale et détendue. Comme l'année dernière, le rendez-vous est mensuel, sans engagement et gratuit.

BANQUET DES AINES

Le **10 octobre** prochain aura lieu le traditionnel banquet réunissant nos aînés de 60 ans et plus. Cette année, nous leur demandons de bien vouloir **s'inscrire en Mairie avant le vendredi 18** septembre, par téléphone au 03.21.93.70.98 ou par mail : mairiecampagneles@wanadoo.fr.

ATTENTION : Aucune invitation personnalisée

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Exceptionnellement en 2015, et afin de permettre au plus grand nombre de citoyens d'être inscrit sur les listes électorales et ainsi de pouvoir participer aux élections régionales des 6 et 13 décembre, les demandes d'inscriptions déposées entre le 1^{er} janvier 2015 et le 30 septembre 2015 seront prises en considération dès l'année 2015 et permettront de voter dès le 1^{er} décembre. Présentez-vous en Mairie avec votre pièce d'identité et un justificatif de domicile.

ENQUETE ET REUNION PUBLIQUE

La loi sur l'Eau du 30 décembre 2006 impose aux communes de définir les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif. Pour répondre à cette exigence réglementaire, un projet de zonage d'assainissement a été élaboré pour la commune, et sera soumis à **enquête publique du 7 septembre au 9 octobre 2015**. La population est invitée à participer à la **réunion publique d'information** qui aura lieu le **Vendredi 4 septembre à 19h** à la Salle Polyvalente de Campagne lez Wardrecques.

Le commissaire enquêteur effectuera des permanences en Mairie afin de répondre à vos questions :

*lundi 7 septembre de 9h à 12h

*mercredi 16 septembre de 14h à 17h

*samedi 3 octobre de 9h à 12h.

RENOUVELLEMENT OU CREATION D'UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Depuis le 1^{er} janvier 2014, **la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.**

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

*les cartes d'identité sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des **personnes majeures**. **ATTENTION** : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, **la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique**. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

*Pièces à fournir :

- 2 photographies d'identité identiques récentes

- un extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois (uniquement en cas de 1^{ère} demande)

- un justificatif de domicile récent

- l'ancienne carte d'identité

- livret de famille

*Pour les personnes majeures vivant chez leurs parents : une déclaration sur l'honneur des parents, ainsi que la photocopie de la Carte d'identité du parent.

*En cas de perte ou de vol, fournir en plus des pièces citées précédemment :

- la déclaration de perte délivrée en Mairie

- un timbre fiscal de 25 €.

*Pour les enfants mineurs pour lesquels les parents sont divorcés, fournir le jugement de divorce définitif.